

Composition et missions de la commission d'orientation de la démarche éthique à l'AP-HP

Commission présidée par le directeur général.

Le secrétariat est assuré par la direction de l'organisation médicale et des relations avec les universités (DOMU ; département *Qualité-gestion des risques*).

Composition

- le président de la CME représenté par le D^r Sophie CROZIER, coordonnateur central de la démarche éthique ;
- un doyen : P^r Didier SAMUEL ;
- les présidents des comités ou groupes de réflexion locaux d'éthique ;
- le directeur du centre d'éthique clinique (CEC) : D^r Véronique FOURNIER, ou son représentant, le D^r Nicolas FOUREUR ;
- un représentant de la faculté de médecine de l'université Paris-Descartes, laboratoire d'éthique médicale et de médecine légale : P^r Marie-France MAMZER ;
- le directeur de l'espace régional d'éthique d'Île-de-France (ÉÉRIF) : M. Emmanuel HIRSCH, ou son représentant, M^{me} Virginie PONELLE ;
- un représentant de la chaire de philosophie de l'AP-HP : P^r Frédéric WORMS ;
- les directeurs des directions fonctionnelles du siège : direction des soins et des activités paramédicales (DSAP), DOMU, délégation à la recherche clinique et au développement (DRCD), direction des relations avec les patients, les usagers et les associations (DPUA), direction des affaires juridiques (DAJ), direction des ressources humaines (DRH), direction de la communication, ou leurs représentants ;
- un directeur de groupe hospitalier (GH) ou d'hôpital hors GH, ou son représentant ;
- un membre du personnel paramédical : M^{me} Bénédicte LOMBART (cadre de santé, école éthique de la Salpêtrière) ;
- un représentant des associations d'usagers : M^{me} Marie CITRINI ;
- des personnes qualifiées : P^{rs} Sadek BELOUCIF et Emmanuel FOURNIER, D^r Michèle LÉVY-SOUSSAN, M^{me} Céline LEFÈVE (directrice du centre Georges-Canguilhem, Paris-Diderot)

Missions

- valider les modalités de structuration de la démarche éthique et d'animation du réseau éthique de l'AP-HP ;
- établir la feuille de route de l'AP-HP en matière d'éthique et en suivre la mise en œuvre ;
- mobiliser les ressources idoines pour disposer des avis éthiques requis ;
- faciliter la coordination des projets en matière éthique.